

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants à compter de la question n°27 : 32

L'an deux mil huit, le lundi vingt neuf septembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Véronique LEDUC-TALIGAULT, Joseph MASBERNAT jusqu'à la question n° 26, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER à compter de la question n° 14, Christophe GARNIER, Marie LAFLEURE, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Philippe BOURLIER jusqu'à la question n°13.

Absent : Joseph MASBERNAT à compter de la question n°27.

Secrétaires de séance : Christiane AUBRY, Jean-Maurice GUEIT.

Session ordinaire

- les procès-verbaux des séances du 30 mai 2008 et du 30 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité.

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2008, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE				
N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	MONTANT TTC	
			Dépenses	Recettes
07	13/06/08	Finances – Modification n°2 du montant d'encaisse de la régie de recettes du multi accueil La Dorlotine	-----	
08	18/06/08	Finances – Modification n°5 du montant du fonds de caisse de la régie de recettes pour la location de terrains de sports à l'Espace de la Choisille	-----	
12	08/07/08	Finances – Marché de fourniture de mobilier scolaire et de bureau (restaurant et école G. Philipe, école F. Dolto, centre de l'Aubrière et Dojo) avec DPC (79300)	25 174,86 €	
13	10/07/08	Finances – Forfait d'occupation de la place du 11 Novembre 1918 pour l'installation d'un manège pour enfants du 6 octobre au 3 novembre 2008		150 €
14	28/07/08	Vie associative et sports – Revalorisation de 2,5 % des tarifs de location des salles communales à compter du 1er octobre 2008	-----	
15	30/07/08	Communication – Contrat avec le groupe « Multishows » à Luynes pour l'organisation d'un spectacle à l'occasion de la foire à l'Ancienne	3 205,28 €	
16	29/08/08	Affaires générales – Affaires scolaires - Contrat de ramassage scolaire avec la société GROSBOIS Transports à Savigné-sur-Lathan (39 kms et 140 jours)	123,91 € /jour	
17	29/08/08	Affaires générales – Affaires scolaires - Contrat de ramassage scolaire avec la société Taxi SAVARY à Fondettes (estimation 49 km et 140 jours)	0,73 €/km 6,80 €/jour	
18	29/08/08	Affaires générales – Affaires scolaires - Contrat de ramassage scolaire avec la société Taxi D. Mélina à Fondettes (estimation 29 km et 140 jours)	0,73 €/km 6,80 €/jour	
19	04/09/08	Finances – Marché de fourniture et pose d'une structure de jeux pour enfants sur le site du Moulin à Vent avec l'entreprise Bois d'Orraine (54 700)	21 875,75 €	
20	18/09/08	Communication – Convention d'utilisation par l'association "CCAA de l'Aubrière" de la salle de motricité de l'école Camille CLAUDEL	---	---
21	09/09/08	Finances – Marché d'études de définition des bassins versants L3S9 (Les Brosses) et L3 (Mareuil) avec SOGREAH Consultants (37205)	10 465 €	
22	08/09/08	Police municipale – Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la Sarl DOG PROTECTION à Azay-le-Rideau (37190)	présenté en conseil le 30/05/08	

1. Décision modificative n°3 sur le budget annexe commerces

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°3 sur le budget annexe commerces 2008 concernant un virement de crédits du chapitre 23 (travaux de chauffage prévus dans un atelier relais) au chapitre 21 (achat de matériel de chauffage) pour la somme de 3 000 €.

2. Admission en irrécouvrable

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en irrécouvrable la somme de 1 950,23 € correspondant à un trop perçu de salaire de mai à juillet 2007 d'un agent décédé.

3. Conventions dans le cadre national pour la dématérialisation des documents « papier » échangés entre l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes

a) Dématérialisation des délibérations, arrêtés, pièces justificatives de dépenses et de recettes

b) Dématérialisation des pièces de passation des marchés publics

c) Dématérialisation des états de paye

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte les conventions nationales tripartites pour la dématérialisation des délibérations, arrêtés, pièces justificatives de dépenses et de recettes, les pièces de passation des marchés publics et des états de paye.

4. Subvention exceptionnelle à l'association Art et Patrimoine

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Art et Patrimoine dans le cadre du financement d'un concert de Candor Vocalis qui a clôturé une exposition ouverte gratuitement au public du 6 au 14 septembre 2008.

5. Demande de subvention au titre des manifestations culturelles et grands événements à Tour(s)plus pour l'installation d'une patinoire en centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 7 000 € à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'installation d'une patinoire mobile en centre ville à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008.

6. Convention de partenariat avec l'association Office de tourisme du Val de Luynes et désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au conseil d'administration

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'Office de tourisme du Val de Luynes, dont les missions concourent au développement touristique des communes de Luynes, Fondettes, Saint-Etienne de Chigny et Saint-Cyr-sur-Loire. A la majorité des voix, Monsieur Alexandre BERTREL et Madame Christiane AUBRY, sont désignés respectivement en qualité de titulaire et de suppléante, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association.

7. Participation aux frais de fonctionnement des écoles intercommunales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les montants de participation aux frais de fonctionnement des écoles à fréquentation intercommunale pour l'année scolaire 2007-2008, en renouvelant la mesure de franchise de 4 élèves, sous réserve de réciprocité :

- 481 € par élève d'école élémentaire
- 802 € par élève d'école maternelle.

8. Convention avec l'Institut universitaire de formation des maîtres pour l'utilisation de leur gymnase par les élèves de l'école primaire de la Guignière

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte la convention d'occupation temporaire de locaux conclue entre l'IUFM et la Commune pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008 (5 h/semaine à 18,10 €/l'heure pour 2008) et autorise le maire à signer ladite convention ainsi que la suivante pour couvrir la totalité de l'année scolaire 2008-2009.

9. Convention pour l'accueil des jeunes enfants relevant du régime SNCF dans les structures multi-accueil communales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention d'objectif et de financement avec la SNCF – direction de la protection sociale, 44 rue de Rome 75008 Paris - pour l'accueil des jeunes enfants relevant du régime SNCF dans les structures multi-accueil communales de la petite enfance. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

10. Présentation des activités du service emploi de la commune

Le Conseil municipal prend connaissance des activités du service emploi durant l'année 2007. Le Service Emploi de la commune a enregistré 1 470 passages ou demandes téléphoniques du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, 561 personnes ont bénéficié des prestations du service. Un agent à temps plein et un deuxième agent, à mi-temps le matin, sont chargés de l'accueil au service emploi ouvert au public en semaine de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 50, sauf les lundi et mercredi après-midi durant lesquels les demandeurs sont reçus sur rendez-vous.

11. Présentation des activités du Centre communal d'action sociale

Le Conseil municipal est informé des activités du Centre Communal d'action sociale (CCAS) de la commune durant l'année 2007 pour compléter le bilan financier présenté lors du Conseil municipal du 30 mai 2008.

12. Prescription du Plan Local d'Urbanisme

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de prescrire le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal et de fixer les modalités de concertation prévues par les article L123-6 et L300-2 du Code de l'urbanisme, associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, de la façon suivante :

- présentation des principales étapes au cours de réunions publiques et pendant toute la durée de l'étude ;

- ouverture d'un cahier d'observations au service urbanisme, mis à la disposition du public et pendant toute la durée de l'étude, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie ;
- les remarques peuvent être également adressées par écrit ou par courriel à Monsieur le Maire ;
- insertion d'informations dans la presse, le bulletin municipal et sur le site web, tout au long de la procédure ;

A l'issue de la concertation, le maire présentera le bilan au conseil municipal qui délibérera pour clore la concertation.

Conformément à l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme une demande sera formulée afin que les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) soient mis à la disposition de la commune gratuitement pour assurer le conseil de procédure ; de même une dotation sera demandée à l'État afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU.

Un cabinet d'urbanisme sera chargé de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLU.

13. Avenants aux lots n°1 Gros-oeuvre, n°2 Charpente-ossature bois et n°3 Menuiseries-aluminium du marché de travaux d'aménagement du Pôle social au 52 rue Eugène Goüin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les avenants suivants en raison notamment de travaux supplémentaires de renforcement de l'ensemble des poutres existantes au pôle social, 52 rue Eugène Goüin :

Avenant n°2 au lot 1 Gros-oeuvre		
Type de travaux	Montant HT - plus value	Variation
Renfort de plancher zone CCAS	1 081 €	+ 1,30 %

Avenant n° 2 au lot 2 charpente-ossature bois		
Type de travaux	Montant HT - plus value	Variation
Renfort secteur d'accueil de Touraine entraide	5 109,44 €	+ 22,34 %

Avenant n° 1 au lot 3 menuiseries - aluminium		
Type de travaux	Montant HT - moins value	Variation
Changements sur les ouvrants et petits bois	1 230 €	- 2,62 %

14. Avenant pour la prolongation du délai d'exécution des travaux des 12 lots du marché pour l'aménagement du Pôle social au n° 52 rue Eugène Goüin

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les avenants nécessaires à la prolongation du délai d'exécution des 12 lots du marché pour l'aménagement du pôle social au n°52 rue Eugène Goüin. 8 semaines supplémentaires sont accordées à l'ensemble des corps de métiers, suite à des modifications techniques imprévisibles impliquant un renforcement des structures existantes.

15. Actualisation de la rémunération des médecins chargés de la consultation des nourrissons dans les structures multi-accueil de la petite enfance

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de maintenir la rémunération du médecin généraliste à raison d'un forfait de 12 heures maximum par mois pour les visites dans les structures multi-accueil de la petite enfance et de fixer la rémunération horaire en référence à la grille des médecins territoriaux 2ème classe, 11ème échelon (Indice brut 852).

16. Prise en charge de certains frais de déplacement des agents et modification du règlement intérieur du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de transport des agents appelés à se présenter à des concours, sélections ou examen professionnels à compter de l'année 2008, ce qui entraîne la modification du règlement intérieur du personnel communal. La prise en charge des frais de transport est effectuée sur présentation d'états certifiés.

17. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la nomination stagiaire d'un agent et de la création de trois postes de surveillants de cantine en raison de l'accroissement des tâches au service de restauration scolaire et du remplacement d'un agent parti à la retraite.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES
Filière : ANIMATION Cadre d'emploi : adjoints d'animation Grade : ouverture d'un poste temps plein d'adjoint d'animation 2ème classe - ancien effectif: 0 - nouvel effectif: 1
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES
Autres emplois : Surveillant de cantine à raison de 8 h hebdomadaires sur temps scolaire : 3 postes - ancien effectif 12 - nouvel effectif 15

18. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 contre, adopte le règlement intérieur du conseil municipal fixant ses règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

19. Désignation des représentants de la collectivité et des associations appelés à siéger à la commission consultative des services publics locaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) comprenant des membres du conseil municipal et des représentants d'associations locales dont les membres seront nommés par arrêté du maire :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – Le maire est président de droit	
6 TITULAIRES	6 SUPPLEANTS
Yves GIRARD	Véronique LEDUC-TALLIGAUULT
Nathalie BOUIJOUX	Christine RENIER
Jacques SAURET	Françoise LEGUILLOU
Nelly BIDOT	Isabelle VARQUEZ
Joseph MASBERNAT	Philippe LACROIX
Philippe BOURLIER	Maurice GUEIT
INTITULE DES ASSOCIATIONS LOCALES	
L'Union commerciale artisanale, professions libérales de Fondettes (1titulaire, 1 suppléant)	
L'Union de consommateurs Que Choisir 37 (1titulaire, 1 suppléant)	

20. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de citoyenneté combattante

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, désigne Madame Catherine TOMAS en qualité de représentante du Conseil municipal chargée du suivi des questions de citoyenneté combattante (en relation avec le service départemental de la Direction de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre d'Indre-et-Loire, interlocuteur privilégié des associations d'anciens combattants, associations et titulaires de décorations, associations de mémoire d'acteur du lien Armée Nation).

21. Convention avec la base aérienne 705 de Tours pour la mise en place d'un chargé de mission de la base aérienne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention à intervenir pour la mise en place d'un « chargé de mission de la base aérienne 705 » au sein de la collectivité au profit des jeunes administrés de la commune, et sous l'autorité directe du commandant de base. Ce correspondant est le collaborateur privilégié de Madame Catherine TOMAS, chargée du suivi des questions de citoyenneté combattante par le Conseil municipal.

22. Renouveaulement de l'adhésion à l'Association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire et désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à l'Association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire et désigne Madame Nelly BIDOT en qualité de titulaire et Monsieur Serge MESKO en qualité de suppléant pour représenter la commune au sein de l'association.

23. Avis sur la modification des statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes Saint Etienne de Chigny

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes Saint Etienne de Chigny, qui apporte des précisions sur la compétence environnement et met à jour les références juridiques des statuts datant de 1991.

24. Convention pour l'utilisation de la plateforme informatique de dématérialisation des procédures de marchés publics de la Commune par le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de conclure une convention liant la commune de Fondettes et le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes Saint Etienne de Chigny, pour la mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la collectivité au profit du SIVOM durant une année, renouvelable par avenant.

25. Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny

Le Conseil municipal, à la majorité des voix, désigne Monsieur Serge MESKO en qualité de membre du conseil municipal suite à la démission d'un membre du syndicat, pour siéger au sein du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny.,

26. Avis sur la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et désignation d'un délégué du conseil municipal

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création par Tour(s)plus de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. A la majorité des voix, Monsieur Bernard MORAT est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du collège des élus communautaires.

27. Avis sur le projet du nouveau réseau bus 2009 dans le cadre de la concertation mise en oeuvre par le Syndicat intercommunal de transports en commun de l'agglomération tourangelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de mise en place du nouveau réseau de transports urbains 2009 proposé par le Syndicat intercommunal de transports en commun de l'agglomération tourangelle (SITCAT) et demande que soient précisées dans le projet :

- . les fréquences des bus du samedi et du dimanche et vacances scolaires ;
- . l'heure du dernier bus en partance et en retour de Fondettes ;
- . la fréquence de la desserte Mareuil et Vallières.

Fait à Fondettes, le 1er octobre 2008
Affiché le 3 octobre 2008